

ACTION 39 : Création d'un verger participatif communal

Date de création :
04/09/2017

Date de mise à jour :

AXE 4 : Réconcilier l'attractivité économique, la biodiversité et le cadre de vie

Objectif global 9 : Associer consommation écoresponsable et dynamique au cœur du village

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	A ce jour, la commune de Sauvagnon ne possède pas de culture d'arbres fruitiers permettant d'une part de conserver les espèces, comme par exemple un verger et d'autre part, d'apprendre aux nouvelles générations l'intérêt de perpétuer les connaissances des anciens.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Planter des arbres fruitiers aux abords de l'école. Les enfants, leurs parents et tous ceux qui le souhaitent pourraient participer aux rendez-vous de mise en place et d'entretien. Le verger aurait sa place près de l'école, sur une parcelle suffisamment large pour les fruitiers « plein vent » et plus proche pour les fruitiers « piétons » (palissés).
Moyens	Le verger pourrait être un lieu de rencontre avant ou après les heures de classe. Le centre aéré ou les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pourront s'initier au greffage à la taille et à l'entretien des arbres. Possibilité de mettre en place une cellule d'observation des différentes étapes de l'arbre et de la formation des fruits.

	<p>Une réflexion sur l'écosystème nécessaire à un arbre fruitier pourra prolonger les étapes précédentes (pièges à nuisibles, maison à insectes, ruches, jachères ...).</p> <p>Les personnes formées et intéressées pourront reproduire l'expérience dans leur quartier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profiter de la première année avec les enfants et les personnes intéressées pour réfléchir à l'implantation et au fonctionnement futur du verger • Identifier les variétés, privilégier les espèces locales • Proposer des rendez-vous sur place pour les chantiers de mise en terre • Communication par les médias habituels (site de la mairie, feuille du mois, article dans la presse locale) • Les parents d'élèves seront associés à l'opération. • Réflexion sur la mise en place du verger et son fonctionnement • Greffage d'arbre pour l'année 2018 • <u>Première année</u> : plantation de fruitiers formés et des arbres greffés • <u>Années suivantes</u> : entretien et essaimage dans d'autres quartiers du village
Indicateurs de suivi	<p>Point d'étape à la fin de l'année 2018.</p> <p>Nombre de fruitiers plantés</p> <p>Nombre de personnes participant à ce projet</p>

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Parents d'élèves + commission copil agenda 21 + services communaux espaces verts
Durée et/ou périodicité	L'action qui débutera au printemps 2018 se pérennisera au cours des années suivantes.
Date de l'exécution effective	2019
Partenaires et outils	<p>Personne ressource de l'agenda 21 pour le conseil technique.</p> <p>Centre de loisirs et/ou TAP pour les ateliers, entretien ...</p> <p>Habitants des résidences voisines qui n'ont pas de jardin ou qui souhaitent s'associer au projet.</p> <p>Partenariat avec une jardinerie pour le matériel et l'animation (Point Vert?).</p>

Coût de l'action	
Estimation du coût global	<p>Profiter du budget municipal affecté à l'opération « un enfant/un arbre » pour les grands arbres (20 environs).</p> <p>Achat des portes greffes et petit matériel (100€?).</p>
Coût pour la commune	Budget municipal 2018 : achat de petit matériel (environ 200€).
Aides et subventions	/